

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

# Une partie du service de l'eau va devenir publique

**Les eaux brutes (depuis les barrages jusqu'à leur potabilisation) et les eaux usées (depuis les habitations et les entreprises jusqu'aux stations d'épuration) sont vouées à être gérées par Saint-Étienne Métropole. Entre les deux, la gestion de l'eau potable va être déléguée à une entreprise privée, mais uniquement pour 13 communes du périmètre stéphanois dans un premier temps. Explications.**

Le parcours de l'eau que l'on consomme commence au niveau des barrages (treize pour le territoire de Saint-Étienne Métropole). Ces eaux dites brutes sont ensuite amenées jusqu'aux stations de potabilisation. Une fois rendues potables, elles dévalent les canalisations des villes et villages jusqu'aux robinets des habitants. Puis, celles qui sont rejetées, désormais usées, courent jusqu'aux stations d'épuration avant d'être rejetées dans la nature.

Pour assurer ces trois services (eaux brutes, eau potable et assainissement), les communes de Saint-Étienne Métropole ont adopté, au fil des années, des modes de gestion différents. Certaines ont choisi de confier tout ou partie de ces services à des entreprises privées, dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP). D'autres ont préféré les gérer elles-mêmes.

## Des modes de gestion à uniformiser

Or la compétence de l'eau a été transférée des communes à Saint-Étienne Métropole en 2016. Désormais, ces modes de gestion disparates doivent être harmonisés, pour que « tous les habitants paient le même prix pour le même

service », selon Gaël Perdriau, président.

Pour cela, la métropole a fait le choix de « saucissonner » le réseau en trois. Le premier et le troisième tronçons (les eaux brutes et l'assainissement) vont devenir entièrement publics.

Une régie « Eaux brutes » métropolitaine, financièrement autonome, va donc être créée « pour préserver ces ressources essentielles », a souligné Bernard Bonnet, vice-président chargé de l'eau, lors du conseil métropolitain de jeudi. Mais cela se fera petit à petit : la régie prendra en charge le réseau du bassin-versant du Furan dès 2022, puis l'Ondaïne en 2024, la Vallée du Gier et la Plaine à partir de 2025, pour une intégration totale à horizon 2030.

## Un seul prix, aligné sur le tarif le plus bas

Il en sera de même concernant l'assainissement, qui sera également géré par une régie métropolitaine (lire par ailleurs).

Enfin, sur le « tronçon du milieu », celui de l'eau potable, les changements ne vont d'abord concerner que les 13 communes du bassin-versant du Furan qui dépendent de l'usine de potabilisation de So-



Les barrages sont les premiers jalons d'un parcours qui mène l'eau jusqu'aux stations d'épuration, après avoir été potabilisée puis consommée ou rejetée. Archives photo Progrès/Sabine PERRAULT

laure, dont les DSP arrivent à échéance en 2022 (lire par ailleurs).

Suite à l'étude d'un cabinet indépendant destinée à évaluer le mode de gestion permettant « un service au plus haut niveau pour un prix le plus faible possible » selon Gaël Perdriau, il est ressorti que la Délégation de service public était « le choix le plus approprié ». Le délégataire sera choisi après un appel d'offres.

Les bassins-versants du Gier et de l'Ondaïne feront par la suite

l'objet de la même démarche d'évaluation.

À terme, les prix de l'eau, une fois uniformisés, seront « nivelés vers le bas », a annoncé Bernard Bonnet. Actuellement, l'eau la moins chère est à Saint-Étienne

avec 1,39 euro/m<sup>3</sup> et la plus chère à Fontanès avec 4,18 euros/m<sup>3</sup>.

« Les tarifs seront alignés sur ceux de Saint-Étienne, aujourd'hui les plus compétitifs de France », a rappelé Gaël Perdriau.

Mélina RIGOT

## En avril, la redevance assainissement va augmenter

Comme pour les eaux brutes, la régie de l'assainissement sera mise en place à échéance des DSP de chaque territoire, « c'est-à-dire 2022 pour le bassin du Furan, 2024 pour la Plaine, 2025 pour le Gier et 2026 pour l'Ondaïne », a expliqué Andonella Fléchet, vice-présidente chargée de l'assainissement.

En 2026, tous les habitants du territoire paieront le même tarif de redevance assainissement collectif, qui va d'ailleurs augmenter dès le 1<sup>er</sup> avril, de 10 % pour tous les habitants.

Cette augmentation est due à l'état de certains réseaux d'assainissement. En effet, « seuls quatre des onze réseaux de nos communes sont jugés conformes, alors que trois ont fait l'objet de mises en demeure de la préfecture et deux d'arrêtés préfectoraux de prescription », a détaillé Andonella Fléchet.

Conséquences : entre 2021 et 2026, il faudra 115 millions d'euros pour entretenir les réseaux des communes, dont 57 millions pour ceux qui sont dans le plus mauvais état.

## La DSP, certains maires sont contre

Dans les treize communes du périmètre stéphanois (Saint-Étienne, Sorbiers, Villars, Saint-Priest-en-Jarez, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Héand, Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, L'Etrat, La Tour-en-Jarez, La Talaudière, La Gimond, Fontanès), confier le service de l'eau potable à une entreprise réjouit certains maires et en rebute d'autres. Et ceux qui ne sont pas enthousiastes, ce sont ceux dont les services de l'eau sont publics : Saint-Jean-Bonnefonds, Sorbiers, La Talaudière.

S'ils ont salué le gain de pouvoir d'achat de leurs habitants que va permettre ce nouveau fonctionne-

ment, Marc Chavanne, Marie-Christine Thivant et Ramona Gonzalez-Grail ont clamé tout leur attachement à la régie publique, qui fonctionne bien dans leurs communes et dont les habitants sont satisfaits.

D'autres maires ont néanmoins pris la défense de la Délégation de service public. Eric Berlivet (Roche-la-Molière), Pascal Gonin (La Gimond), Jean-Marc Thélisson (Saint-Héand), Jean-Luc Basson (La Tour-en-Jarez) ont à leur tour dit leur satisfaction du service rendu dans leurs communes, rappelant « le métier très pointu et le matériel spécifique » de ces délégataires.

